

PREAVIS N. 82-2015

Modernisation de la téléphonie - (Projet H20-PBX) et adaptation de licences

La commission ad hoc chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie mercredi 16 septembre 2015, à 19h00 au Service informatique, rue de Lausanne 35.

Étaient présent-e-s Mesdames Simone SZENYAN-REYMOOND, Geneviève BONZON, ainsi que Messieurs Yolán MENOUD, Silvio TORRIANI, Jean-Daniel ROULIER, Florian GRUBER, Roberto MULOPO, Michele SCALA, président-rapporteur. Les autorités communales étaient quant à elles représentées par Messieurs Olivier GOLAZ ET Jean-François CLEMENT, Municipaux, ainsi que par Monsieur Olivier FONTANELLAZ chef du service informatique.

Monsieur GOLAZ explique qu'il faut se doter d'une téléphonie moderne, car l'actuelle téléphonie n'est plus fiable et peut lâcher à tous moments. De plus il n'y a plus de pièces de rechange en cas de panne. C'est une téléphonie ancienne et vétuste. Il ajoute que la Municipalité a reçu plusieurs offres et lui-même a participé avec ses collaborateurs aux démos de 3 de ces offres. Ils ont été convaincus par l'efficacité et la fonctionnalité du matériel. Monsieur FONTANELLAZ précise que avec cette nouvelle solution de téléphonie il sera possible d'y intégrer la téléphonie mobile et de pouvoir joindre le personnel communal travaillant à l'extérieur. Par contre il n'y aura pas de véritables économies financières liée à l'amélioration du matériel et au changement de technologie, (1^{ère} question de la COFIN). Toutefois il devrait se dégager quelques économies sur les communications internes et surtout une simplification pour les usagers (1 seul numéro). Les coûts annuels de la maintenance liée à ce nouvel investissement ne changeront pas.

Quant au prix unitaire budgété de CHF 500.- par nouveau smartphone (2^e question de la COFIN) il s'agit d'un prix forfaitaire surévalué car, s'il est vrai qu'on trouve des smartphones à moitié prix, après il faut y installer des applications et des fonctionnalités propres aux métiers. Certains smartphones devront être équipés d'une couverture anti-choc et étanche pour résister à l'eau, aux chutes et aux rigueurs de la vie de tous les jours en plein air.

Questions

Pourquoi le prix des travaux en régie n'est-il pas plus précis?

Il est difficile d'évaluer le prix des travaux en régie (installation de câbles électriques par exemple) avec précision. Comme pour les smartphones, il s'agit d'une estimation.

Qu'en est-il des dangers de la téléphonie mobile comme les troubles de sommeil, les tumeurs cérébraux, l'intolérance aux ondes et autres maladies ? Le personnel est-il informé des directives fédérales à ce propos ?

Le personnel sera informé des dangers de la téléphonie mobile.

Quelle est la durée de vie de la nouvelle téléphonie ?

On estime une durée de vie d'env. 14 ans pour la téléphonie, mais variable en fonction de l'évolution technologique, et de 2 à 5 ans pour les smartphones.

Compte tenu des changements technologiques rapides, pourquoi la Municipalité n'a pas opté pour le leasing ?

La Municipalité n'a pas retenu cette option et préfère l'acheter.

Pourquoi la Municipalité n'achète-t-elle pas des licences open source qui sont gratuites ?

Les licences open source sont certes gratuites, mais les applications sont payantes.

Le personnel pourrait-il utiliser son smartphone au travail?

La Municipalité y a pensé mais n'a pas retenu cette option car trop intrusive.

Décision

La Municipalité et le Service informatique ayant répondu à toutes les questions de la commission, celle-ci délibère seule. Tous les commissaires soutiennent l'achat de la nouvelle téléphonie. Toutefois un vœu, accepté à l'unanimité, a été formulé :

« Dans un but de prévention le personnel, utilisant le téléphone sans fil, sera informé sur les mesures de précaution qui permettent de réduire au maximum les champs électromagnétiques induits ».

Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis à l'unanimité.

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 82-2015 de la Municipalité du 24 août 2015, Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité pour lui permettre la mise en place de sa vision stratégique en matière informatique, un crédit de CHF 240'000.- TTC pour financer la modernisation de la téléphonie (Projet H20-PBX).

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte No 6900.5060.349 – Modernisation de la téléphonie (Projet H20-PBX).

Elle sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE que soient portées aux budgets 2016 et suivants, les charges de fonctionnement liées aux nouveaux principes des licences.

Les commissaires

SZENYAN-REYMOOND,

Geniviève BONZON,

Yolan MENOUD,

Silvio TORRIANI,

Jean-Daniel ROULIER,

Florian GRUBER,

Roberto MULOPO,

Michele SCALA,